

**SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
 SUIVI DES MOTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE  
 ANNU 2020 / ANNEE 2020**

<b>INTITULATI</b> <b>INTITULES DES MOTIONS</b> Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	<b>SINTESI MUZIONI</b> <b>SYNTHESE DES DELIBERATIONS</b>	<b>NUTIFICAZIONI</b> <b>LETTRES DE NOTIFICATION</b> Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	<b>RISPOSTE</b> <b>DATES REPONSES des</b> autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	<b>USSERVAZIONI</b> <b>OBSERVATIONS</b>
<b>IMPIEGU – INSERZIONE PROFESSIONALE / EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE</b>				
<a href="#">Délibération AC N° 20/012</a> <a href="#">Création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile</a> <a href="#">AC 9 et 10.01.2020</a>  <a href="#">Unanimité</a>	PROPOSE la création par la Collectivité de Corse, en partenariat avec les différents acteurs, d'une action d'insertion professionnelle spécifique dans le domaine de l'aide à domicile, en immersion, afin de pallier le manque de personnel et valoriser cette profession. SOUHAITE qu'en contrepartie, les structures partenaires s'engagent à proposer des Contrats à Durée Indéterminée aux personnes ayant suivi	<a href="#">JF CUBELLS + MP SIMONI FAZI, DGA S/c DGS</a> <a href="#">31/01/2020</a> <a href="#">(Copie B.FAZI, J.GIACOMETTI-PIREDDA)</a>	<a href="#">Mail DGA JF CUBELLS - 12/10/2020</a>  <a href="#">Note DGASS - 13/11/2020</a>	
<b>ADATTAZIONE DI E NORME GHJURIDICHE / ADAPTATION DES NORMES JURIDIQUES</b>				
<a href="#">Délibération AC 20/058</a> <a href="#">Transfert à la CdC du service public de l'emploi</a> <a href="#">AC 14/02/2020</a>  <a href="#">Unanimité des votants</a>	<p><b>RENOUVELLE</b> sa demande de transférer à la Collectivité de Corse, les compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes, conformément aux termes de la délibération de l'Assemblée de Corse n°16/066 AC du 11 mars 2016 et aux réponses du Conseil Exécutif de 2017 et 2019.</p> <p><b>DEMANDE</b> que la Collectivité de Corse, dans cet esprit et à titre conservatoire, candidate à l'expérimentation programmée par le gouvernement.</p> <p><b>CHARGE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives, de faire valoir la position de l'Assemblée de Corse auprès du gouvernement.</p>	<a href="#">E. PHILIPPE, 1er Ministre</a> <a href="#">29/04/2020</a> <a href="#">(Copie M.PENICAUD, Ministre du travail- F.ROBINE, Préfet de Corse - J.GIACOMETTI-PIREDDA +JC ANGELINI, Conseillers exécutifs)</a>	RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021	

<p><a href="#">Délégation AC 20/203</a> <a href="#">Maintien de l'arrêté de non introduction de végétaux en Corse et demande d'adaptation réglementaire AC 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> le maintien en vigueur du niveau actuel de protection de l'arrêté préfectoral n° 15-580 du 30 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de <i>Xylella Fastidiosa</i> en Corse.</p> <p><b>SOUHAITE</b> que dans le respect des échanges intervenus lors du classement de la Corse en zone d'enrayement, les professionnels exportateurs disposent des mêmes modalités de gestion et proportions dérogatoires que celles accordées pour l'import.</p> <p><b>DEMANDE</b>, conformément à la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 du Code de l'environnement, l'adoption d'un décret visant à modifier les dispositions réglementaires des articles R. 411-32 à R. 411-42, afin que les compétences en matière de prévention et de propagation des espèces exotiques envahissantes soient attribuées au Président du Conseil exécutif de Corse, en substitution du préfet de département,</p> <p><b>DEMANDE</b> que les dispositions législatives et réglementaires attribuant au Président du Conseil exécutif de Corse les compétences relatives à la constitution des listes s'appliquent au-delà des espèces exotiques envahissantes, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'introduction en Corse d'espèces indigènes cultivées hôtes de la bactérie <i>Xylella fastidiosa</i> (vigne, olivier, immortelle, etc.). »</p>	<p><a href="#">Premier Ministre - 12/01/2021</a></p>		<p>Demande d'extension des pouvoirs normatifs, ..... Dans rapport à venir (2021)</p>
<p><a href="#">Délégation AC 20/206</a> <a href="#">Opposition vote par correspondance lors des prochaines échéances électorales AC 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Majorité</a></p>	<p><b>REAFFIRME</b> son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement. »</p>	<p><a href="#">Premier Ministre 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : Ministre de l'intérieur</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a> <a href="#">Réponse Ministre de l'Intérieur le 18/03/21</a></p>	
		<p><a href="#">JF ACQUAVIVA, Député -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021 mail JF ACQUAVIVA du 02/03/21 Thème quasiment abandonné</p>	
		<p><a href="#">M.CASTELLANI, Député -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
		<p><a href="#">PA COLOMBANI, Député11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
		<p><a href="#">PS PARIGI, Sénateur -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
<p><a href="#">Délégation AC 20/208</a> <a href="#">Atteinte liberté de manifester et liberté de presse dans la proposition de loi "Sécurité globale" votée en première lecture à l'Assemblée Nationale AC 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>AFFIRME</b> son soutien plein et entier à la liberté de la presse.</p> <p><b>DEMEURE</b> plus largement attentive aux libertés fondamentales des citoyens.</p> <p><b>ESTIME</b> que dans ce cadre, les articles 20, 20 bis, 20 ter, 21 et 22 de la proposition de loi « Sécurité globale » doivent faire l'objet d'une révision, voire pour certains d'entre eux d'une suppression.</p> <p><b>SE PRONONCE</b> pour la suppression de l'article 24. »</p>	<p><a href="#">Premier Ministre 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : Ministre de l'intérieur</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	<p>Projet de loi en cours de discussion au Parlement; Députés insulaires et sénateurs dans leurs ensemble défavorables à la rédaction actuelle de l'article 24 Loi amendée :compromis intervenu au Parlement 31/03/2021</p>
		<p><a href="#">JF ACQUAVIVA, Député -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021 Mail le 02/03/2021 - en cours d'examen - 1ere lecture au Sénat courant mars 2021</p>	
		<p><a href="#">M.CASTELLANI, Député -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
		<p><a href="#">PA COLOMBANI, Député11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
		<p><a href="#">PS PARIGI, Sénateur -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
<p><b>PATRIMONIUM / PATRIMOINE</b></p>				

<p><a href="#">Délégation AC 20/059</a> <a href="#">Projet de création du Museum d'Histoire Naturelle de Corse</a> <a href="#">AC du 14/02/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>RAPPELLE</b> son intérêt pour la gestion et la conservation des collections, matériels et banques de données relatives à l'environnement de la Corse.</p> <p><b>AFFIRME</b> qu'une structure muséographique d'histoire naturelle d'envergure territoriale présente une réelle opportunité pour développer la connaissance, la formation et la recherche dans le domaine des sciences naturelles.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse pour mener toutes démarches, actions et concertations utiles afin d'aboutir à la création d'un Museum d'Histoire Naturelle de la Corse, structure indispensable à la protection et à la valorisation du patrimoine environnemental de l'île.</p>	<p><a href="#">E.BORNE, Ministre écologie développement durable et énergie</a> <a href="#">29/04/2020</a> <a href="#">(Copie F.ROBINE, Préfet de Corse-F.SARGENTINI, Pdt OEC)</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 08/10/2020</a> <a href="#">Relance le 19/02/2021</a></p>	
<b>SALUTE / SANTE</b>				
<p><a href="#">Délégation AC 20/060</a> <a href="#">Soutien aux infirmiers libéraux pour l'obtention d'un statut dérogatoire</a> <a href="#">AC du 14/02/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>AFFIRME</b> solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.</p> <p><b>APPORTE SON SOUTIEN</b> aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.</p> <p><b>DEMANDE</b> qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.</p>	<p><a href="#">O. VERAN, Ministre Solidarités Santé</a> <a href="#">29.04.2020</a> <a href="#">(Copie : MH LECENNE, Dtrice ARS – B. FAZI, Conseillère exécutive)</a></p>	<p><a href="#">MH LECENNE, Directrice générale ARS Corse - 02/06/2020</a></p>	<p>Concerne également l'adaptation des normes</p>
<p><a href="#">Délégation AC 20/124</a> <a href="#">Création d'un CHRU en Corse</a> <a href="#">AC du 31/07/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>PREND ACTE</b> des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.</p> <p><b>PREND ACTE</b> de la création du Cullettivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.</p> <p><b>EXPRIME</b> son soutien aux démarches ainsi initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.</p> <p><b>DEMANDE</b> solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multi-sites.</p>	<p><a href="#">MH LECENNE, Directrice ARS Corse</a> <a href="#">24/09/2020</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 05/11/2020</a> <a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a> <a href="#">Réponse ARS le 22/02/2021</a></p>	
<p><a href="#">Délégation AC 20/182</a> <a href="#">Généralisation dispositif relatif à la prise en charge des déplacements médicaux</a> <a href="#">AC du 06/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>INTERPELLE</b> la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Direction de la CPAM du Pumontu sur cette question.</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'intégrer les facteurs liés à l'insularité et à la spécificité de l'offre de soins en Corse.</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'examiner également avant toute décision, la pertinence du modèle en vigueur dans le Cismonte, lequel a démontré son efficacité et sa capacité à garantir une haute qualité de service de proximité et d'accompagnement.</p> <p><b>DEMANDE</b> que soit associée l'Assemblée de Corse à travers le Comité de suivi des Déplacements Médicaux Urgents et la Commission des Politiques de Santé, à toutes les réflexions qui seront portées sur cette thématique.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre</p>	<p><a href="#">Président CNAM - 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : Président AC - Présidente déléguée Comité suivi dépl médicaux urgents - Présidente Commission politiques santé- B.FAZI, Conseillère exécutive - MP SIMONI-FAZI DGA - M. GAUDEAU PACINI DGA - Pdte CESEC - Secrétariat général AC</a></p> <p><a href="#">Directeur CPAM 2B - 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : Président AC - Présidente déléguée Comité suivi dépl médicaux urgents - Présidente Commission</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 22/02/2021</a></p> <p><a href="#">RELANCE LE 22/02/2021</a> <a href="#">Réponse Directeur CPAM 2B le 03/03/2021</a></p>	<p>Cf. également prises de positions réitérées du CESEC sur ce sujet (commission ad hoc)</p>

	<b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs. »	<a href="#">politiques santé- B.FAZI, Conseillère exécutive - MP SIMONI-FAZI DGA - M. GAUDEAU PACINI DGA - Pdte CESEC - Secrétariat général AC</a>	<a href="#">Annexes réponse CPAM 2B</a>	
		<a href="#">Directrice CPAM 2A - 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : Président AC - Présidente déléguée Comité suivi dépl médicaux urgents - Présidente Commission politiques santé- B.FAZI, Conseillère exécutive - MP SIMONI-FAZI DGA - M. GAUDEAU PACINI DGA - Pdte CESEC - Secrétariat général AC</a>	<a href="#">RELANCE LE 22/02/2021</a> <a href="#">Réponse Directrice CPAM 2A le 23/02/2021</a>	
<a href="#">Délibération AC 20/207</a> <a href="#">Reconnaissance de la COVID -19 comme maladie professionnelle pour le personnel soignant, de secours et médico-social</a> <a href="#">AC du 27/11/2020</a>  <a href="#">Unanimité</a>	<b>DEMANDE</b> au Gouvernement de modifier le décret n° 2020-1131, afin de permettre la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle et non uniquement dans ses formes les plus sévères, afin de rétablir la justice et l'équité. <b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour se rapprocher de l'ARS afin de faire valoir cette demande auprès des services de l'Etat, en coordination avec l'action de nos parlementaires à l'Assemblée Nationale. »	<a href="#">Directrice générale ARS - 11/01/2021</a>  <a href="#">JF ACQUAVIVA -Député -11/01/2021</a>  <a href="#">M.CASTELLANI - Député - 11/01/2021</a>  <a href="#">PA COLOMBANI - Député -11/01/2021</a>  <a href="#">PT PARIGI - 11/01/2021</a>	<a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a> <a href="#">Réponse ARS 23/02/2021</a>  <a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a> <a href="#">Réponse /Mail le 03/03/2021 Question écrite JF ACQUAVIVA</a> <a href="#">Résolution Assemblée Nationale</a>  RELANCE LE 19/02/2021  RELANCE LE 19/02/2021  RELANCE LE 19/02/2021	Concerne également l'adaptation des normes

### SERVIZII PUBLICHI / SERVICES PUBLICS

<a href="#">Délibération AC 20/061</a> <a href="#">Demande de moyens aériens basés en Corse de manière permanente, dans le cadre de la lutte contre les incendies</a> <a href="#">AC du 14/02/2020</a>  <a href="#">Unanimité</a>	<b>DEPLORE</b> cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écrien environnemental (Bavella), et <b>SALUE</b> la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent, <b>REITERE</b> avec force et détermination les termes de la délibération n° 17/380 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 en réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardiers d'eau sur le territoire insulaire afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse avec le concours des services d'incendie et de secours afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à doter la Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente.	<a href="#">C. CASTANER – Ministre intérieur 29/04/2020</a> <a href="#">(Copie F. ROBINE, Préfet de Corse, P. POLI + G. ARMANET, Pdts SIS)</a>	<a href="#">RELANCE LE 05/11/2020</a> <a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a>	
<a href="#">Délibération AC 20/205</a> <a href="#">Maintenance services publics en milieu rural</a> <a href="#">AC du 27/11/2020</a>	<b>REAFFIRME</b> l'importance vitale de l'implantation des services publics pour l'intérieur de notre territoire. <b>S'OPPOSE</b> au désengagement de l'Etat concernant les services publics, quels qu'ils soient, dans le rural.	<a href="#">Préfet de Corse - 11/01/2021</a> <a href="#">Copie : J.BIANCUCCI - Conseiller exécutif</a>	<a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a>	

<p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p>queis qu ils soient, dans le rural.  <b>PROPOSE</b> un développement desdits services dans un souci de revitalisation de l'intérieur et d'un développement économique homogène sur l'ensemble du territoire.  <b>DEMANDE</b> à l'Etat de maintenir ses engagements au sujet des trésoreries du monde rural concernées par les suppressions annoncées.  <b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif pour solliciter le Préfet de Corse et les Ministres concernés par la problématique afin de faire aboutir ces requêtes. »</p>	<p><a href="#">Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les CT -11/01/2021</a>  <a href="#">Copie : Préfet de Corse</a></p>	<p><b>RELANCE LE 19/02/2021</b></p>	
----------------------------------	--	--	-------------------------------------	--

**SUCIALE / SOCIAL**

<p><a href="#">Délibération AC 20/062</a>  <a href="#">Revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels</a>  <a href="#">AC du 14/02/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>PREND ACTE</b> de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels, revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.  <b>DEMANDE</b> à l'Etat de s'impliquer aux côtés des Collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux Collectivités concernées, et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle.</p>	<p><a href="#">C. CASTANER – Ministre intérieur</a>  <a href="#">29/04/2020</a>  <a href="#">(copie F. ROBINE, Préfet de Corse, P. POLI + G. ARMANET, Pdots SIS)</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 05/11/2020</a>  <a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a>  <a href="#">Réponse Ministre de l'intérieur</a>  <a href="#">15/04/2021</a></p>	
<p><a href="#">Délibération AC 20/093</a>  <a href="#">Réforme de l'assurance chômage</a>  <a href="#">AC du 30/06,2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité des votants</a></p>	<p><b>S'INQUIETE</b> des lourdes conséquences sociales de la réforme de l'assurance chômage sur les salariés corses privés d'emploi, d'autant plus que celle-ci intervient dans une période de crise économique et sociale majeure ;  <b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire part de ces inquiétudes au Gouvernement et, en concertation avec les parlementaires de l'île, demander l'abrogation du décret du 26 juillet 2019 relatif à la réforme de l'assurance chômage.</p>	<p><a href="#">E. BORNE- Ministre du travail</a>  <a href="#">16/07/2020</a>  <a href="#">(Copie : F. ROBINE, Préfet de Corse)</a></p> <p><a href="#">Députés de la Corse</a>  <a href="#">16/07/2020</a>  <a href="#">(Copie : F. ROBINE, Préfet de Corse)</a></p>	<p><b>RELANCE LE 08/10/2020</b>  <b>Relance le 19/02/2021</b></p> <p><a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a>  <a href="#">Question écrite M.CASTELLANI Député</a>  <a href="#">le 21/07/2020</a></p>	<p>La réforme entrera en vigueur le 1er juillet.  Cf décret du 31 mars 2021</p>
<p><a href="#">Délibération AC 20/180</a>  <a href="#">Revalorisation salariale des personnels de services sociaux et médico-sociaux de la FPH</a>  <a href="#">AC du 06/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> au Premier ministre de modifier l'article 1er du décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 afin d'étendre le dispositif de revalorisation indemnitaire aux personnels hospitaliers exerçant leurs missions au sein des services sociaux et médico-sociaux.  <b>EXPRIME</b> son soutien aux agents du CHI Corti-Tattò et de l'IME/SESSAD « Les Tilleuls » mobilisés afin de bénéficier de cette revalorisation salariale procédant du Ségur de la Santé, à l'instar de leurs autres collègues de la fonction publique hospitalière.  <b>SE PRONONCE</b> pour l'extension de ces mesures aux structures relevant du secteur privé non lucratif. »</p>	<p><a href="#">Premier Ministre 04/12/2020</a>  <a href="#">Copie Préfet de Corse</a></p>	<p><b>RELANCE LE 19/02/2021</b></p>	
<p><a href="#">Délibération AC 20/183</a>  <a href="#">Composition conseil de familles des pupilles de l'Etat de la CdC</a>  <a href="#">AC du 26/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.  <b>APPORTE</b> son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà. »</p>	<p><a href="#">Préfet de Corse -12/01/2021</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a>  <a href="#">Courrier Préfet 30/11/2020</a></p>	

**ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<p><a href="#">Délégation 20/063</a> <a href="#">Reconstruction du pont de A Funtanella (Calacuccia)</a> <a href="#">AC du 14/02/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manoeuvres de vannes effectuées lors de la crue des 21 et 22 décembre 2019, soit fournie par l'exploitant du barrage de <i>Calacuccia</i> au Président de la communauté des communes <i>Pasquale Paoli</i> ainsi qu'aux maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du <i>Golu</i>.</p> <p><b>SOUHAITE</b> que la direction d'EDF Corse recherche, en concertation avec la Collectivité de Corse, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont de la <i>Funtanella</i>.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF Corse.</p>	<p><a href="#">P. BRESSOT – Directeur EDF Corse</a> <a href="#">06/05/2020</a> <a href="#">(Copie : PS PARIGI, Pdt com com Pasquale Paoli – J. GICAOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive)</a></p>	<p><a href="#">M. Patrick BRESSOT - Directeur EDF -</a> <a href="#">19/05/2020</a></p>	
<p><a href="#">Délégation AC 20/126</a> <a href="#">Station thermale de Petrapola les Bains</a> <a href="#">AC du 31/07/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>SOLLICITE</b> le Président du Conseil Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidente du Conseil d'Exploitation pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des Bains de Petrapola.</p> <p><b>DEMANDE</b> que la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu soient associées de manière pérenne aux réflexions et travaux liés à la réhabilitation et à la réouverture des Bains de Petrapola.</p>	<p><a href="#">J.BIANCUCCI, Conseiller exécutif de Corse</a> <a href="#">04/09/2020</a> <a href="#">(copie : J.MURACCIOLE, secrétaire générale DGA aménagement et développement territoire – P. SIMONI, Pdte Conseil d'exploitation des Bains de Petrapola)</a></p>	<p><a href="#">Note de la Direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments</a> <a href="#">02/09/2020</a></p>	
<p><a href="#">Délégation AC 20/181</a> <a href="#">Fracture rurale</a> <a href="#">AC du 06/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>ENTEND</b> les inquiétudes du monde rural.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour évaluer les conséquences économiques et financières des éléments sus cités, pour les collectivités.</p> <p><b>DIT</b> que cette analyse fera l'objet d'une présentation en commission des finances.</p> <p><b>DIT</b> que cette évaluation ne saurait excéder un mois.</p> <p><b>DIT</b> que sera présenté dans un délai ne pouvant excéder deux mois un rapport faisant le bilan et proposant des pistes de solutions opérationnelles rapidement. »</p>	<p><a href="#">Président AUE 11.01.2021</a> <a href="#">Copie : A.ANTONETTI GIACOBBI DGA, S.CARDI, M.GAUDEAU-PACINI DGA</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
<p><a href="#">Délégation AC 20/201</a> <a href="#">Défense contre les incendies et modification PPFERNI 2013-2022</a> <a href="#">AC du 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>SOUTIENT</b> la demande unanime des élus communautaires du Fiumorbu-Castellu auprès du Préfet de Haute-Corse afin que le PPFERNI 2013-2022 soit révisé dans les meilleurs délais pour permettre la création de zones de contact ou de ZAL autour des zones habitées, et l'entretien des pare-feux existants.</p> <p><b>ENGAGE</b> la Collectivité de Corse à agir en ce sens, auprès de la Communauté de Communes Fiumorbu-Castellu, dans le cadre des discussions institutionnelles avec les services de l'Etat autour des questions liées à la prévention du risque incendie, sans attendre l'élaboration du prochain plan après 2022, mais bien en défendant la révision de celui existant. »</p>	<p><a href="#">A. ANTONETTI-GIACOBBI, DGA</a> <a href="#">Aménagement développement du territoire -11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
		<p><a href="#">Président OEC - 11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	

<p><a href="#">Délégation AC 20/209</a>  <a href="#">Opposition au projet d'exploitation d'une carrière sur les communes des Fuzzà et Laretu di Tallà</a>  <a href="#">AC du 27/11/2020</a>  <a href="#">Unanimité des votants</a></p>	<p><b>S'OPPOSE</b> fermement au projet d'exploitation de carrière sur les communes de Fuzzà et de Laretu di Tallà.  <b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour intervenir auprès de M. le Préfet de Corse afin de ne pas délivrer d'autorisation pour cette exploitation. »</p>	<p><a href="#">Préfet de Corse -11/01/2021</a></p>	<p><b>RELANCE LE 19/02/2021</b></p>	
--	--	--	-------------------------------------	--

**EDUCAZIONE, INSIGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PRUFESSIUNALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE**

<p><a href="#">Délégation AC N° 20/003 Soutien à l'intersyndicale des lycées agricoles de Corse</a>  <a href="#">AC du 9 et 10/01/2020</a>  <a href="#">Unanimité</a></p>	<p>APPORTE son soutien à l'Intersyndicale des lycées agricoles de Corse.  DEMANDE que les postes occupés par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée et indéterminée n'apparaissent pas dans la circulaire de mobilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche des services de l'enseignement technique de la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences, à paraître le 16 janvier 2020.</p>	<p><a href="#">Didier GUILLAUME - Ministre de l'agriculture</a>  <a href="#">14/01/2020</a>  (Copie : <a href="#">Préfète de Corse + Directrice DRAAF</a>)</p>	<p><a href="#">Note de service Ministère de l'agriculture 16/01/2020</a></p>	<p>Note ne présentant aucune disposition particulière aux postes occupés par les agents contractuels des lycées agricoles corses  Demande réitérée par délibération/motion AC N° 21/073 du 26/03/2021  Cf. Courriers des Députés P.A Colombani et M.CASTELLANI adressés au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation respectivement le 11/12/20 et le 15/02/21.</p>
<p><a href="#">Délégation AC 20/064 Avenir réseau CANOPE de Corse (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques)</a>  <a href="#">AC du 14/02/2020</a>  <a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>S'INQUIETE</b> du devenir du Canopé de Corse.  <b>DEMANDE</b> au Ministère de l'Éducation Nationale la garantie de la continuité intégrale de la structure, des personnels et des missions du Canopé de Corse.  <b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'obtenir auprès du Ministre de l'Éducation Nationale des garanties dans les plus brefs et d'envisager avec le ministère toute solution utile pour assurer la continuité du réseau Canopé.</p>	<p><a href="#">JM BLANQUER – Ministre éducation nationale</a>  <a href="#">29/04/2020</a>  (Copie : <a href="#">J. BENETTI – Rectrice de Corse, J. GIACOMETTI-PIREDDA</a>)</p>	<p><b>RELANCE LE 08/10/2020</b>  <b>Relance le 19/02/2021</b></p>	<p>Concerne également le maintien des services publics</p>

**PRIGIUNERI - PRISONNIERS**

<p><a href="#">Délibération AC 20/071</a> <a href="#">Résolution concernant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses</a> <a href="#">AC du 24/04/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, L'ASSEMBLEE DE CORSE, LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE, L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ</b></p> <p><b>S'INQUIETENT</b> des conditions sanitaires auxquelles sont confrontés les prisonniers corses dans les établissements pénitentiaires de l'île et du continent.</p> <p><b>SE PRONONCENT</b> de façon unanime pour que tous les prisonniers corses, y compris ceux placés en détention provisoire, puissent bénéficier des mesures de libération anticipées annoncées par la Ministre de la justice, indépendamment du motif de leur incarcération.</p> <p><b>FONT LEUR</b> la proposition formulée par le Défenseur des Droits, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté et le Président de la « Commission nationale consultative des droits de l'homme » d'envisager le recours à l'amnistie afin de prendre en compte ces situations.</p> <p><b>RAPPELLENT</b>, en tout état de cause, que les mesures de rapprochement prévues par la loi pénitentiaire de 2009 qui évoque un delta de 200 km afin de préserver les liens familiaux et d'éviter la double peine aux proches des</p>	<p><a href="#">N. BELLOUBET – Garde des Sceaux, Ministre de la Justice</a> <a href="#">11./05/2020</a></p>	<p><a href="#">N.BELLOUBET - Garde des Sceaux, Ministre de la Justice - 09/06/2020</a></p>	
--	--	--	--	--

### GIUVENTÙ / ATTIVITÀ SPURTIVE - JEUNESSE / SPORTS

<p><a href="#">Délibération AC 20/082</a> <a href="#">Organisation des play-off de ligue 2 et des matchs de barrage L1/L2 de football</a> <a href="#">Ac du 29/05/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>SOUHAITE</b> que les trois matchs de play-off et de barrage de la Ligue 2 de football puissent se dérouler en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, pour faire valoir cette position .</p>	<p><a href="#">N. LE GRAET – Pdt Fédération Française de Football</a> <a href="#">16/06/2020</a> (Copie : <a href="#">L. GUIDICELLI – Conseillère exécutive</a>)</p>		<p>De fait le calendrier officiel publié dans les jours qui ont suivi le vote de la motion n'a pas retenu cette demande.</p>
---	---	--	--	--

### SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<p><a href="#">Délibération AC 20/094</a> <a href="#">Soutien production locale</a> <a href="#">AC du 30/06/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>S'ENGAGE</b> à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts, à rendre plus accessibles ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité, ainsi que de permettre une hausse significative des volumes d'export des produits réalisés sur notre territoire.</p> <p><b>INCITE</b> les Corses à préférer, autant que possible, un mode de consommation directe dit du producteur au consommateur. »</p>	<p><a href="#">JC ANGELINI – Pdt ADEC</a> <a href="#">17/07/2020</a></p> <p><a href="#">L. MORTINI – Pdt ODARC</a> <a href="#">17/07/2020</a></p> <p><a href="#">F.ROBINE – Préfet de Corse</a> <a href="#">17/07/2020</a></p>	<p>RELANCE LE 09/10/2020 RELANCE LE 19/02/2021</p> <p><a href="#">RELANCE LE 09/10/2020</a> <a href="#">RELANCE LE 19/02/2021</a> <a href="#">Réponse ODARC 26/02/2021</a></p> <p><a href="#">RELANCE LE 09/10/2020</a> <a href="#">Préfet de Corse - 08/01/2021</a></p>	
---	--	--	--	--

<p><a href="#">Délibération AC 20/204</a> <a href="#">Mise en œuvre des recommandations de l'autorité de la concurrence AC du 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>PREND ACTE</b> de l'avis 20-A-11 rendu le 17 novembre 2020 par l'Autorité de la Concurrence concernant sur le niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale.</p> <p><b>DECIDE</b> à l'occasion de l'examen de cette motion de la tenue d'un débat en séance publique à portée décisionnaire. »</p>	<p><a href="#">M. GAUDEAU PACINI DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation S/c DGS - 11/01/2021</a></p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	<p>Deux volets (déchets et transports maritimes) de l'avis de l'Autorité de la Concurrence ont fait l'objet de rapports du Conseil exécutif, présentés à l'Assemblée de Corse lors de la session de février 2021, qui en a "pris acte". Les deux autres volets (prix des carburants et grandes et moyennes surfaces) ont fait l'objet de rapports soumis à la session d'avril.</p>
---	---	---	------------------------------	--

### VIUENZE - VIOLENCE

<p><a href="#">Délibération AC 20/125</a> <a href="#">Plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement AC du 31/07/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> la mise en oeuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement s'articulant autour des axes suivants :</p> <p><b>PREVENTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'un recensement autour des faits de discrimination et de violence à caractère sexuel.</li> <li>- Lancement d'une grande concertation entre les partenaires institutionnels, associatifs et privés dans la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes.</li> </ul> <p><b>SENSIBILISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une campagne de sensibilisation plus ciblée à l'attention des collèges et lycées du territoire.</li> <li>- Le déploiement de cellules d'écoute réparties sur les 13 sites accueillant les pôles territoriaux de la Collectivité de Corse (13 sites).</li> </ul> <p><b>FORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un plan de formation des travailleurs sociaux et de santé à l'identification des risques précurseurs, à la prise en charge et à l'accompagnement des victimes.</li> <li>- La mise en place de journée de sensibilisation sur la thématique du harcèlement en milieu professionnel à l'attention des encadrants de la Collectivité de Corse.</li> </ul> <p><b>DEMANDE</b> la mise en place d'une cellule d'accueil accessible sur l'ensemble de notre territoire »</p>	<p><a href="#">DGS – MP SIMONI-FAZI, DGA affaires sociales et sanitaires 04/09/2020 (copie : B.FAZI, L.GUIDICELLI, J.GIACOMETTI-PIREDDA)</a></p>	<p><a href="#">RELANCE LE 05/11/2020</a></p> <p><a href="#">Note DGASS - 13/11/2020</a></p>	<p>L'observatoire des violences faites aux femmes a été installé (Directrice nommée).</p>
--	--	--	---	---

**TRASPORTI - TRANSPORTS**

[Délibération AC 2020/178 instauration tarif préférentiel aérien personnes CIMM Corse AC 06/11/2020](#)  
[Unanimité des votants](#)

« **PREND ACTE** du travail d'ores et déjà engagé par le Conseil exécutif de Corse, en concertation avec la compagnie aérienne Air Corsica, pour mettre en oeuvre sans délai un tarif préférentiel au bénéfice de la diaspora.  
**PREND ACTE** du travail engagé par le Conseil exécutif de Corse pour permettre la mise en oeuvre pérenne, dans des conditions juridiques et budgétaires sécurisées, d'un tarif préférentiel au bénéfice des personnes résidant à titre principal hors de Corse, mais ayant un lien pérenne avec l'île, ceci en incluant dans le champ des options possibles la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » telle que prévue par le droit administratif français.  
**DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de Corse d'étudier de façon privilégiée la notion de CIMM.  
**PROPOSE** la possibilité de mettre en oeuvre les critères tels que déjà validés par le passé par l'Assemblée de Corse, à savoir :  
- être né en Corse,  
- avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse,  
- avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse,  
- avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse. »

[Pdte AIR CORSICA - 04/12/2020](#)

RELANCE LE 19/02/2021

Un rapport du Conseil exécutif a été soumis à l'Assemblée de Corse lors de la session de mars 2021. Celle-ci l'a adopté.

Avis du CESEC très favorable l'Assemblée de Corse a approuvé un rapport lors de sa session des 25 et 26 mars 2021 proposant un dispositif adapté à aux attentes des Corses de l'extérieur.

**SULIDARITÀ INTERNAZIONALE - SOLIDARITE INTERNATIONALE**

[Délibération AC 20/179 Soutien aux populations arméniennes](#)

**RAPPELLE** l'étroitesse des liens qui unissent le peuple corse et le peuple arménien.

[Premier Ministre 04/12/2020](#)

<p><a href="#">du Haut-Karabakh et reconnaissance République d'Artsakh</a> <a href="#">AC du 06/11/2020</a></p> <p><a href="#">Unanimité des votants</a></p>	<p><b>DENONCE</b> l'agression azerbaïdjanaise, soutenue par la Turquie, à l'égard de la population du Haut-Karabakh.</p> <p><b>APPORTE</b> son soutien indéfectible aux populations arméniennes dans leur recherche de paix et de liberté.</p> <p><b>DEMANDE</b> à l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union européenne, de reconnaître la République d'Artsakh.</p> <p><b>DEMANDE</b> à l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union européenne, de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable pour le Haut-Karabakh et les populations arméniennes</p>	<p><a href="#">Ministre Europe affaire étrangères</a> <a href="#">04/12/2020</a> <a href="#">Copie : Préfet de Corse</a></p>	<p><a href="#">Courrier Préfet de Corse 30/11/2020</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accusé de réception du Ministère</li> <li>• Recours gracieux du Préfet de Corse, en date du 30/11/2020., demandant le retrait de cette délibération</li> <li>• Réponse du PCE en date du</li> </ul>
	<p><a href="#">Courrier réponse Préfet de Corse du PCE en date du 15/12/2020</a></p>			

**MUZIONI RIGHJETTATE - MOTIONS REJETEES**

<p><a href="#">Délibération AC 20/202</a> <a href="#">Modification du règlement intérieur du comité de Massif</a> <a href="#">AC du 27/11/2020</a></p> <p><a href="#">Rejet</a></p>	<p><b>AFFIRME</b> que les fonctions de président et vice-président du Comité de Massif ne devraient pas être cumulables avec un mandat parlementaire.</p> <p><b>PROPOSE</b> la modification suivante de l'article 3 du règlement intérieur du Comité de Massif :</p> <p><i>« Le Président du Conseil exécutif de Corse préside le Comité de Massif de plein droit. Il peut déléguer la présidence à un membre du Comité, à l'exception des parlementaires. Le Comité de Massif élit deux vice-présidents parmi les membres de la commission permanente à l'exception des parlementaires. »</i></p> <p><b>DEMANDE</b> à ce que le Comité de Massif se prononce sur cette proposition de révision du Comité de Massif lors de sa prochaine réunion. »</p>			

**SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
 SUIVI DES MOTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE  
 ANNU 2021 / ANNEE 2021**

<b>INTITULATI</b> <b>INTITULES DES MOTIONS</b> Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	<b>SINTESI MUZIONI</b> <b>SYNTHESE DES DELIBERATIONS</b>	<b>NUTIFICAZIONI</b> <b>LETTRES DE NOTIFICATION</b> Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	<b>RISPOSTE</b> <b>DATES REPONSES des</b> autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	<b>USSERVAZIONI</b> <b>OBSERVATIONS</b>
<b>SALUTE / SANTE</b>				
<a href="#">Délibération 21/072</a> <a href="#">Implantation d'un scanner au Centre hospitalier de Sartè</a> <a href="#">AC du 26/03/2021</a>  <a href="#">Unanimité</a>	<p><b>REFFARIME</b> sa volonté de lutter contre les déserts médicaux et faciliter l'accès aux soins dans l'île.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour entamer des discussions avec l'Agence Régionale de Santé de Corse et mettre tous les moyens en oeuvre pour doter le Centre Hospitalier de Sartè d'un des deux scanners prévus par le Plan Régional de Santé. »</p>	<p><a href="#">MH LECENNE Directrice générale ARS Corse 02/04/2021</a>                      Copie : B. FAZI, Conseillère exécutive - D. ANTONINI, Présidente commission politiques de santé -MP SIMONI-FAZI, DGA Affaires sociales et sanitaires</p>		
<a href="#">Délibération 21/074</a> <a href="#">Reconnaissance vaccins COVID-19 comme bien public mondial</a> <a href="#">AC du 26/03/2021</a>	<p><b>SOUTIENT</b> l'initiative lancée dans le cadre de l'« appel de Paris » du 11 mars 2021.</p> <p><b>DEMANDE</b> solennellement que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme un bien public mondial afin qu'ils soient accessibles à tous, en dehors de toute logique marchande.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse pour, dans le droit fil de sa signature de l'« appel de Paris », faire valoir cette position à l'échelle nationale et internationale. »</p>	<p><a href="#">O. VERAN, Ministre des solidarités et de la santé 02/04/2021</a>                      Copie : B.FAZI, Conseillère exécutive - D. ANTONINI, Présidente commission politiques de santé - MH LECENNE, DG ARS Corse</p> <p><a href="#">S. KYRIAKIDES, Commissaire européenne à la santé et à la sécurité alimentaire 02/04/2021</a>                      Copie : B.FAZI, Conseillère exécutive - D. ANTONINI, Présidente commission politiques de santé - MH LECENNE, DG ARS Corse</p>		
<b>SUCIALE / SOCIAL</b>				
<a href="#">Délivération AC 21/014</a> <a href="#">Octroi prime COV aux aidants familiaux</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a>  <a href="#">Unanimité</a>	<p><b>RAPPELLE</b> son attachement aux associations d'accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées de Corse.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Président du Conseil exécutif de Corse de faire droit aux demandes des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées de Corse et <b>PREND ACTE</b> qu'un accord a été trouvé à cet égard.</p> <p><b>DIT</b> qu'un rapport d'information exhaustif sur les primes versées dans le cadre de la pandémie sera produit pour la prochaine session de l'Assemblée de Corse. »</p>	<p><a href="#">MP SIMONI FAZI, DGS affaires sociales et sanitaires S/c DGS - 10/02/2021</a>                      Copie : Bianca FAZI, Conseillère exécutive</p>		

<p><a href="#">Délivération AC 21/016</a> <a href="#">Lutte contre la précarité étudiante</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>APPORTE</b> son soutien aux étudiants corses, partie de la population durement touchée par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID-19.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Président du Conseil Exécutif de Corse et aux différents conseillers exécutifs, de poursuivre leur collaboration avec tous les acteurs concernés par cette problématique afin de pouvoir continuer à apporter des réponses rapides, efficaces et pérennes, destinées à lutter contre la précarité étudiante.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Conseil exécutif de rechercher la solution pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 €, au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la Collectivité de Corse aux publics précaires, à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière. »</p>	<p><a href="#">J. GAICOMETTI-PIREDDA - L. GUIDICELLI</a> <a href="#">, Conseillères exécutives</a> <a href="#">10/02/2021</a> <a href="#">Copie : JF CUBELLS DGA éducation</a> <a href="#">enseignement formation et langue corse</a></p>		
<p><a href="#">Délibération AC 21/018</a> <a href="#">Protestation contre la mise en œuvre</a> <a href="#">de la politique de recrutement de la</a> <a href="#">direction régionale de Pôle Emploi</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Majorité</a></p>	<p><b>APPORTE</b> son soutien aux personnels du STC Pôle Emploi.</p> <p><b>DEMANDE</b> l'arrêt de tous propos ou politiques discriminatoires en termes de recrutement ou d'avancement des agents corses.</p> <p><b>DEMANDE</b> la mise en oeuvre effective d'une priorité d'évolution de carrière pour les agents corses. »</p>	<p><a href="#">J.BASSERES, Directeur général Pôle</a> <a href="#">emploi - 10/02/2021</a> <a href="#">Copie : P.PELADAN, Directeur régional</a> <a href="#">Pôle emploi Corse</a></p> <p><a href="#">P. PELADAN, Directeur régional Pôle</a> <a href="#">emploi Corse - 10/02/2021</a></p> <p><a href="#">J.BRIGNOLE - Secrétaire général STC</a> <a href="#">pour info - 12/02/2021</a></p>	<p><a href="#">Réponse DG Pôle emploi - 18/02/2021</a></p> <p><a href="#">Réponse Directeur Pôle emploi</a> <a href="#">Corse - 22/02/2021</a></p>	
<p><a href="#">Délibération AC 21/037</a> <a href="#">Demande de revalorisation des secteurs</a> <a href="#">du social et médico-social solidaires</a> <a href="#">AC du 26/02/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DEMANDE</b> au Gouvernement français de respecter ses engagements en revalorisant les secteurs du social et du médico-social solidaires, au même titre que les professionnels du public.</p> <p><b>DIT</b> que cette revalorisation interviendra dans les mêmes conditions que pour le secteur public où la Collectivité de Corse avait octroyé une prime spécifique et que dans ce cadre la Collectivité participera pour 50 % de ladite revalorisation. »</p>	<p><a href="#">Premier Ministre 05/03/2021</a> <a href="#">Copie : E. BORNE Ministre du travail de</a> <a href="#">l'emploi et de l'insertion - Préfet de</a> <a href="#">Corse</a></p>		

<p><a href="#">Délibération 21/073</a> <a href="#">Reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>REAFFIRME</b> son soutien aux agents contractuels des établissements d'enseignement agricole publics.</p> <p><b>DEMANDE</b> l'ouverture de concours pour les enseignants concernés.</p> <p><b>DEMANDE</b> la mise en place d'un dispositif concerté pour la sécurisation des parcours professionnels des enseignants contractuels concernés.</p> <p><b>DEMANDE</b> la prise en compte des intérêts moraux et matériels des agents contractuels et l'impossibilité de retrouver une affectation à une distance acceptable du fait de l'insularité.</p> <p><b>DEMANDE</b> que la situation insulaire soit prise en compte comme c'est le cas à l'Éducation Nationale.</p> <p><b>DEMANDE</b>, pour chacun des postes concernés, un moratoire de deux ans avec comme objectif de permettre à ces agents de passer les concours.</p> <p><b>DEMANDE</b> l'organisation d'une discussion entre les différents partenaires et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de prendre en considération la spécificité insulaire de la Corse dans les mouvements de postes et de sécuriser les parcours professionnels des personnels contractuels. »</p>	<p><a href="#">J. de NORMANDIE, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation 02/04/2021</a> <a href="#">Copie : Préfet de Corse, J. GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive</a></p>		
---	--	---	--	--

**ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<p><a href="#">Délibération 21/017</a> <a href="#">Démilitarisation de la base d'Asprettu AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Majorité</a></p>	<p><b>SE PRONONCE</b> pour la démilitarisation totale du site d'Asprettu.</p> <p><b>AFFIRME</b> que la Corse s'inscrit pleinement dans une philosophie et une pratique de coopération méditerranéenne, cette orientation politique se situant aux antipodes du statut de « point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » et « bastion avancé de la France en Méditerranée ».</p> <p><b>DEMANDE</b> que la propriété des 17 hectares de foncier du site d'Asprettu soit restituée au peuple corse à travers ses institutions.</p> <p><b>DIT</b> que la Collectivité de Corse a une vocation naturelle à porter, en lien avec les acteurs locaux, un projet d'intérêt public dans le cadre d'une requalification et de l'aménagement du site.</p> <p><b>DEMANDE</b> l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat quant au devenir de la base d'Asprettu et des autres sites militaires de Corse. »</p>	<p><a href="#">F.PARLY, Ministre des armées 10/02/2021</a> <a href="#">Copie : P. LELARGE, Préfet de Corse</a></p>		
--	---	--	--	--

<p><a href="#">Délibération 21/019</a> <a href="#">Soutien aux étudiants corses</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>APPORTE</b> son soutien à l'ensemble des jeunes amenés à étudier ou à se former que ce soit au sein du Rectorat de Corse ou plus généralement sur le continent, ces jeunes représentant une partie essentielle de la population durement touchée par la crise induite par la pandémie liée à la COVID-19.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Président du Conseil Exécutif de Corse et aux différents conseillers exécutifs d'organiser un espace de concertation avec l'Università di Corsica et le Gouvernement, afin d'envisager une réouverture physique progressive de l'Università et un accueil différencié des étudiants, rendus possibles par les petits effectifs inscrits au sein de notre Università.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Gouvernement de tenir compte de la détresse psychologique de nombreux jeunes et de tout mettre en place pour les aider à surmonter cette crise.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits (PASS &amp; LAS). »</p>	<p><a href="#">F.VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 10/02/2021</a> <a href="#">Copie : J.GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive</a></p>		
<p><a href="#">Délibération 21/036</a> <a href="#">CAPES de Corse en langue corse</a> <a href="#">AC du 26/02/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>S'OPPOSE</b> à la modification des modalités du CAPES section « langue corse » telles que fixées par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2021 qui double les volumes et coefficients dédiés à la langue française par rapport à la langue corse.</p> <p><b>S'OPPONE</b> à a mudifica di e mudalità di u CAPES sezione « lingua corsa » cum'elle sò fissate in l'arrestatu ministériel di u 25 di ghjennaghju di u 2021 chì doppia i volumi è coefficienti dedicati à a lingua francese per raportu à a lingua corsa.</p> <p><b>DEMANDE</b> au Ministre de l'Education Nationale de modifier l'annexe 1 de l'arrêté en remplaçant les épreuves écrites et orales en langue française par les mêmes épreuves en langue corse.</p> <p><b>DUMANDA</b> à u Ministru di l'Educazione Naziunale di mudificà l'annessa 1 di l'arrestatu, rimpiazzendu e prove scritte è urale in lingua francese da e listesse prove in lingua corsa.</p> <p><b>DEMANDE</b> que l'Etat et la Collectivité de Corse établissent conjointement un dispositif d'évaluation de l'enseignement de la langue corse et viennent présenter régulièrement ses résultats devant l'Assemblée de Corse.</p> <p><b>DUMANDA</b> chì u Statu è a Cullettività di Corsica stabiliscinu di modu cunghjuntu un dispositivu di valutazione di l'insignamentu di a lingua corsa da presentalla di modu regulare i so risultati davanti à l'Assemblea di Corsica.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président et les membres du Conseil Exécutif, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse pour faire valoir cette demande auprès du gouvernement.</p> <p><b>DÀ MANDATU</b> à u Presidente è i socii di u Cunsigliu Esecutivu è à u Presidente di l'Assemblea di Corsica per fà valè e nostre dumande in u so raportu cù u guvernu ».</p>	<p><a href="#">JM BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse - 05/03/2021</a> <a href="#">Copie : P.LELARGE, Préfet de Corse - J.BENETTI, Rectrice de Corse - J.GIACOMETTI-PIREDDA - S.LUCIANI, Conseillers exécutifs</a></p>	<p><a href="#">Réponse Président de l'Università di Corsica - 19/02/2021</a></p>	

<p><a href="#">Délibération 21/071</a> <a href="#">Baisse de la dotation horaire globale et demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique</a> <a href="#">AC du 26/03/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>DENONCE</b> la réduction de la dotation horaire globale dans grand nombre d'établissements scolaires du second degré insulaire.</p> <p><b>S'INQUIÈTE</b> de la menace qui pèse sur la qualité de l'enseignement suite à cette réduction.</p> <p><b>REAFFIRME</b> la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standards et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil exécutif de Corse pour entamer toutes démarches et initiatives afin qu'une discussion soit ouverte en ce sens entre l'ensemble des acteurs, partenaires et l'autorité académique. »</p>	<p><a href="#">JM BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse - 02/04/2021</a> <a href="#">Copie : P.LELARGE, Préfet de Corse - J.BENETTI, Rectrice de Corse - J.GIACOMETTI-PIREDDA - S.LUCIANI, Conseillers exécutifs, JF CUBELLS DGA</a> <a href="#">éducation, enseignement, formation et langue corse</a></p>		
<b>PRIGIUNERI - PRISONNIERS</b>				
<p><a href="#">Délibération 21/020</a> <a href="#">Retrait du statut "détenu particulièrement signalé" pour Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>ADOpte</b> la résolution dont la teneur suit :</p> <p>« <b>L'Assemblée de Corse,</b></p> <p><b>CONSIDERANT</b> la situation actuelle de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi,</p> <p><b>DEMANDE</b> que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.</p> <p><b>CONSTATE</b> qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure.</p> <p><b>DEMANDE</b> la levée du statut de DPS les concernant.</p> <p><b>DEMANDE</b> en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoient le droit français et européen ».</p>	<p><a href="#">J. CASTEX, Premier Ministre 10/02/2021</a> <a href="#">Copie : E. DUPOND-MORETTI, Garde des sceaux, Ministre de la Justice - P.LELARGE, Préfet de Corse</a></p>	<p><a href="#">Réponse Premier Ministre - 07/04/2021</a></p>	
<b>SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>				
<p><a href="#">Délibération 21/038</a> <a href="#">Achat local au sein du secteur public</a> <a href="#">AC du 26/02/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité</a></p>	<p><b>RENOUVELLE</b> son soutien aux entreprises insulaires.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président du Conseil Exécutif de Corse à poursuivre l'action établie, y compris, avec les services de l'Etat pour développer encore et toujours la politique de conditionnalité des achats publics qui permettent d'intégrer des critères issus de l'application du code des marchés et de privilégier les entreprises locales sans porter atteinte pour autant aux règles de la concurrence. »</p>	<p><a href="#">P. LELARGE, Préfet de Corse - 05/03/2021</a> <a href="#">J. PINELLI DGA patrimoine de la Collectivité, moyens généraux et commande publique S/c DGS - 05/03/2021</a></p>	<p><a href="#">Réponse Préfet de Corse - 31/03/2021</a></p>	
<b>SULIDARITÀ INTERNAZIONALE - SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>				
<p><a href="#">Délibération 21/015</a> <a href="#">Situation de la Kanakie</a> <a href="#">AC du 29/01/2021</a></p> <p><a href="#">Unanimité des votants</a></p>	<p><b>REITERE</b> son soutien indéfectible au peuple Kanak.</p> <p><b>S'INDIGNE</b> de la répression policière et de l'usage de balles réelles contre des manifestants.</p> <p><b>APPELLE</b> les protagonistes au dialogue.</p> <p><b>DECLARE</b> que les ressources stratégiques de la Kanakie doivent être maîtrisées par les institutions Kanaks ».</p>	<p><a href="#">J.CASTEX, Premier Ministre - 10/02/2021</a> <a href="#">Copie : P.LELARGE, Préfet de Corse</a></p>		